tior dans une chambre, et l'égalité devra exister dans l'autre, nous dit-on, tout en brisant ce principe, aujourd'hui, en faveur de Terreneuve, et demain, sans doute, en faveur de la Colombie et de Vancouver, si ces colonies jugent à propos d'entrer dans notre union projetée. Les petites provinces liguées entre elles pourraient maîtriser les grandes, moins nombreuses, sur des questions purement locales. C'est là un des grands vices du projet ministériel, à mon avis. Mais il y a encore l'autonomie du Bas-Canada qui est menacée et mise à la merci d'un parlement de 191 membres, dont 47 ou 48 soulement représenteraient les vues de la grande majorité de sa population.-Je m'oppose au projet de confédération, parce qu'il enlève au peuple de cc pays des droits politiques qu'il n'a acquis qu'après bien des années de lutte ; entre autres, celui d'élire ses représentants au conseil législatif comme dans la chambre d'assembiée. Depuis 1856 nous jouissons d'un conseil électif. Pendant plas d'un demi-siècle, on avait demandé qu'il le devint. Ces demandes avaient été faites dans la presse, dans les assemblées publiques, au moyen de requêtes adressées au parlement et à la métropole, et par des propositions directes en chambre. Le conseil législatif, tel que constitué avant la réforme de 1856, était devenu des plus impopulaires; il était aussi tombé dans un état d'insignifiance complet. En y faisant entrer l'élément populaire au moyen d'élections périodiques, on le galvanisa et il devint un tout autre corps dans l'esprit public Le système électif l'a rétabli complètement, lui a attiré le respect des populations et donné une importance qu'il n'avait point auparavant. Depuis que le conseil est électif, pas une seule plainte ne s'est fait entendre dans la presse contre sa nouvelle constitution, ni dans les assemblées publiques, ni par des requêtes ou des propositions en chambre. En est-il résulté quelque mal pour la bonne administration des affaires du pays? Le gouvernement en a-t-il souffert? La métropole en a-t-elle subi de mauvaises conséquences? Le pays en a-t-il été plus mal? Et en quoi? Réponder! vous qui vouler enlever au peuple le droit d'élire cette chambre sans qu'il vous l'ait den andé et qui tenes, vous aussi, vos mandats de sa voionté! Le conseil législatif électif représente mieux le caractère, les besoins et les aspirations de notre société canadienne, que ne l'a jamais fait le conseil nommé à vie. Quant au talent du pays, il l'a représenté autant que sous l'ancien régime. Quant à sa modération et à son esprit conservateur, l'expérience nous a prouvé qu'il possédait ces deux qualités audelà de l'attente de tous les partis. Je n'hésite donc pas à dire que le changement a été pour le mieux, sous tous les rapports ; qu'il a satisfait et tranquillisé l'opinion publique, et qu'il a assuré au pays un contrôle plus direct sur la chose publique. Le Bas-Canada a goûté aux deux systèmes de nomination, par la couronne et par le peuple, et il ne demande pas à retourner au premier des deux. Nous avons eu le conseil nommé à vie pendant un demi-siècle, en Canada. Tout le monde sait que ce sont en grande partie des actes de ce même conseil qui ont poussé le peuple du Bas-Canada à la résistance en 1857! L'une des grandes raisons que l'on fait valoir pour accomplir le projet que l'on a en vue, c'est que les divisions électorales sont très grandes et qu'il n'y a que l'homme riche qui puisse arriver au conseil au moyen de son argent. Il faut tant d'argent, dit-on, pour se faire élire maintenant Si cet argument avait quelque chose de bon pour la chambre haute, il devrait l'avoir également pour la chambre d'assemblée. Pour être conséquent, on aurait da demander aussi la nomination de la chambre d'assemblée au lieu de la laisser élire par le peuple. Mais ce n'est pas là une raison; et d'ailleurs, que ceux qui ne veulent pas dépenser leur argent restent à la maison, si le peuple ne veut pas les élire sans se faire payer; que l'on adopte le vote au scrutin secret, qui détruira la corruption, et l'on n'aura pas la peine d'inventer des griefs imaginaires pour rétrécir les libertés publiques. On veut faire rétrograder le pays de cinquante ans par cette proposition entachée de torysme! Ce n'est rien moins qu'un complot contre les droits populaires. (Ecoutez! écoutez!)—Je m'oppose au projet de confédération parce que l'on nous offre des parlements locaux qui seront nuls, n'avant qu'un simulacre de pouvoir sur des questions d'une minime importance. Quand on aura vu le parlement local à l'œuvre avec ses droits restreints, (excepté quant à la dépense, à l'extravagance et au pouvoir de taxer la propriété foucière), on le désignera bientôt pour ce qu'il devra être : une machino à taxer. Rien de plus, rien de moins! Les dépenses actuelles du Bas-Canada pour la justice, l'éducation, les hospices, hôpitaux, cours, prisons, intérêts sur la de ..., eto.,